

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	38 (1950)
Heft:	777
 Artikel:	Portraits de femmes : Magdalena Aebi
Autor:	M.G.M. / Aebi, Magdalena
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267148

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Thème général de Soleure :

La femme aussi est une personne, pourtant...

Elle paie les impôts et on prend, sans elle les décisions financières

Une fois de plus, les Suisses conscientes de leur responsabilité civique, ressentent l'amerme de leur situation au jour de la votation sur les finances fédérales. Aussi les déléguées réunies à Soleure, le 20 mai, n'ont-elles pas manqué d'adopter une résolution déplorant « que les femmes suisses, qui sont des contribuables comme les hommes, ne puissent se prononcer sur la réforme des finances fédérales ».

* * *

Le problème financier est calme de toutes les ménagères, la grande majorité d'entre elles ont l'habitude de faire beaucoup avec peu d'argent et l'on a déjà vu à l'usage qu'elles sont expertes en la matière. On peut lire dans la revue américaine *Collier's* du janvier dernier, un article évocateur de Mrs Ana Frohmler, qui est chef des finances de l'Etat d'Arizona, qui est chef des finances de l'Etat d'Arizona.

Elle perd sa nationalité en épousant un étranger, tandis que le citoyen suisse ne perd pas la sienne lorsqu'il en acquiert une autre.

L'avant-projet de loi sur la nationalité vient d'être connu, il est donc naturel que la situation qui est proposée pour la femme suisse épousant un étranger, ait fait l'objet de plusieurs exposés et débats. On sait que jusqu'à présent, depuis l'arrêté pris en 1941 en vertu des pleins pouvoirs, la Suissesse qui a épousé un étranger est traitée en étrangère dans son propre pays, elle perd son droit au travail, droit à l'assistance, droit de prendre possession sans entraves d'héritages en Suisse. Seule l'épouse d'un apatride, au moment du mariage, a le droit de conserver son droit de cité suisse jusqu'au moment où son époux sera acquis une nationalité qu'il puisse lui transmettre. Dans l'avant-projet dont il est

zone, réélu onze fois de suite. On la compare au chien de garde du trésor public, c'est elle qui doit signer les chèques qui couvrent les dépenses incomptant aux autorités et elle ne signe rien sans une minutieuse enquête. Elle a réussi à réaliser des économies dont tous les contribuables lui sont reconnaissants. Elle ne craint pas de tenir tête aux députés qui réclament des crédits pour des dépenses qu'elle juge somptuaires : un grand lunch universitaire, des voyages de fonctionnaires ou de députés à des manifestations diverses, etc. On évalue à 100 000 \$ par an, les économies directes qu'elle parvient à réaliser et à une plus forte somme, les économies indirectes.

Elle-même, issue d'un milieu modeste, même une existence simple, laborieuse et régulière, elle s'acquitte de sa charge avec une conscience scrupuleuse et c'est tout ce que lui demandent ses électeurs.

question actuellement, le nombre des Suisses admises à conserver leur nationalité serait plus grand, cependant les nouvelles dispositions sont loin de satisfaire nos justes réclamations. Dans la commission d'experts qu'on vient de former pour étudier la question, il y a 5 femmes sur 25 membres, parmi elles Mme Vischer-Frey et Mlle Quinchon. On espère que cette commission tiendra compte des vœux exprimés dans la résolution qu'a adoptée notre assemblée du 20 mai : que, dans la loi définitive, la femme qui épouse un étranger soit traitée comme les autres citoyens suisses qui acquièrent une nationalité étrangère.

Elle ne peut intervenir dans la protection légale de l'enfance ou de la famille.

Les problèmes de la protection de l'enfance ont fait l'objet d'un débat. On constate, en effet que, durant ces dernières années les cas de mauvais traitements infligés à des enfants et même les crimes ont augmenté non seulement en nombre, mais en gravité. D'autre part, les peines infligées pour ce genre de délit sont d'une mansuétude incompréhensible. Les déléguées à l'assemblée demandent :

a)... instamment aux juridictions pénales de sévir avec la plus grande rigueur contre les parents indigènes ou tout autre inculpé en la matière.

b)... à nouveau aux Autorités de nommer des femmes aux postes de responsabilité concernant la protection de l'enfance.

c)... le droit pour les femmes d'accéder aux fonctions de jurées, ainsi qu'aux charges de la magistrature, estimant qu'il s'agit là, pour elles, d'accomplir un devoir, plus encore que d'exercer un droit.

Une gardienne des finances publiques

M. P. von Roten, député au Conseil National et au Grand Conseil valaisan, remarque, dans un article du « Walliser Bote », que les commissions communales qui doivent s'occuper du placement des orphelins ou des enfants

sous tutelle est une tâche bien ingrate où l'on recueille plus de critiques que d'éloges. A peine, en effet, à trouver des familles qui soient capables d'élever les enfants qui leur sont confiés, et l'éducation dans les orphelinats n'est pas toujours non plus appropriée au caractère individuel des pupilles.

En fait, c'est un domaine où l'absence des femmes se fait cruellement sentir, elles auraient le souci des âmes enfantines dont l'autorité est responsable, elles ne se borneraient pas, comme c'est presque toujours le cas dans l'état actuel, de la seule question financière.

* * *

La possibilité de voter apparaît plus comme un devoir que comme un droit à Mme Rovelli (Tessin). Puisque la femme est responsable de la famille, elle ne peut se tenir à l'écart de l'élaboration des lois qui, de près ou de loin, la concernent toujours. Mme Paravicini ajoute que la voix des mères n'est pas entendue dans une série de problèmes dont s'occupe l'Etat : jardins d'enfants, écoles, enseignement ménager, sécurité de la rue, impôts, etc.

lets de théâtre, des enseignements philosophiques. Par une marche tantôt aisée, tantôt entravée d'obstacles, les Arts libéraux relancent la jeune âme avide de s'approprier leurs secrets et la transportent jusqu'à ce haut domaine où l'homme, examinant son propre esprit comme il se regarderait en un miroir, y contemple l'univers, marque la place qu'il occupe lui-même dans cette image synthétique et cherche à découvrir le moyen par lequel il accordera sa propre démarche au mouvement universel de la vie.

Lorsqu'on l'interroge sur sa jeunesse, Magdalena Aebi répond avec une grande simplicité et reporte tout le mérite de ses succès sur le milieu puissamment vivant de cette campagne emmentale dont elle est issue.

Mes deux grands-pères étaient cousins et fils de paysans, dit-elle. Ils portaient le même nom, un de ces noms typiquement bernois, de formation suisse mais, paraît-il, d'origine norvégienne. En effet, notre type est nordique ; dans notre famille, tout le monde est grand, physiquement fort, avec de longs membres, des yeux bleus et des cheveux blonds. On prend plaisir à être actif et l'on ne craint pas les travaux pénibles. Peut-être aussi que, dans la famille de ma mère, il y a un certain

Elle subit les modalités de l'assurance-vieillesse, sans avoir eu voix au chapitre.

Lettre à l'Office fédéral des assurances sociales

Les membres du Comité du 8 mars, réunis en assemblée générale, le 13 mai, ont pris connaissance avec intérêt de la lettre du 5 avril provenant de l'Office fédéral des assurances sociales ainsi que du rapport soumis le 3 février à l'Assemblée fédérale.

Nous faisons l'écho d'une grande partie de l'opinion publique féminine, nous tenons à vous exprimer notre très grand regret de la décision prise par le Conseil national, sur la base de votre rapport, de ne pas lever le taux des rentes transitaires. Celle augmentation serait équitable et nous persistons à croire qu'elle pourrait être supportée par la caisse de l'AVS.

D'autre part, étant donné les disponibilités énormes des 919 millions annoncés après deux ans d'exercice, nous nous permettons d'exprimer le vœu qu'aucune somme ne soit prélevée sur ce montant en vue de couvrir d'autres frais que ceux de l'AVS, comme cela s'est malheureusement produit il y a quelques années avec la Régie du tabac et des alcools.

Elle reste une mineure.

En interdisant à la femme de voter les lois auxquelles elle est soumise, on fait fi de son intelligence, on la met au rang des faibles d'esprit.

Soumise entièrement à la volonté d'autrui, on en fait une éternelle mineure.

En lui refusant la possibilité de voter les lois qui limitent les droits de la personne, on dispose d'elle comme d'une chose.

Autrement dit, dans la vie publique, on ne tient aucun compte, chez elle, de la partie la plus noble de son être : son intelligence.

Une femme qui refuse de s'intéresser à la chose publique manque du sentiment de sa dignité... N'oublions pas que les sexes sont réciprocement complémentaires, que la femme est l'égale de l'homme et que ni l'un ni l'autre ne peut remplir sa mission sans le respect dû à la personne de l'autre.

R. de Sépibus.

C'est un danger...

... nous dit M. Peter, conseiller d'Etat bâlois. Il constate que, sans le droit de vote, les femmes qui sont membres de diverses commissions extra-parlementaires ne peuvent avoir d'influence réelle.

Dans l'état actuel où la lutte pour la défense de la liberté individuelle est totale, on ne peut se dispenser de donner aux femmes aussi l'éducation civique, et celle-ci ne s'apprend véritablement que dans la pratique, la théorie ne suffit pas. Mlle Scheuner, pasteur à Berne, compte que les femmes chrétiennes sauront, dans la vie civique s'élever au-dessus des mots d'ordre des partis.

C'est sur cette note de liberté spirituelle que fut close la 39me assemblée.

Avant la dispersion, un excellent repas « Zum Hirschen », une visite de la vieille ville admirablement commentée par le Prof. Amiet et un grand merci aux Soleuroises hospitalières !

Nous espérons que vous voudrez bien revoir le problème de l'AVS avant la session de juin du Conseil National car il est par trop évident que la grande masse des bénéficiaires de l'AVS se voit contrainte de s'adresser à l'assistance publique, ce qui est, à notre avis, injuste et démoralisant.

Nous saissons l'occasion qui nous est donnée de vous écrire pour vous transmettre un vœu exprimé à maintes reprises, celui de ramener la limite d'âge des femmes éligibles à 60 ans au lieu de 65 ans. Cela ne grêverait pas beaucoup le budget de l'AVS et rendrait un service inappréciable à celles qui, solitaires et affaiblies, vivent misérablement et sans soutien.

Dans l'espérance que vous voudrez bien accueillir favorablement les vœux de notre assemblée générale, nous vous prions de croire, M. le président et Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Comité du 8 mars

A. Jeannet

B. Thévenaz

présidente (ad-intérim)

vice-présidente

La Femme et l'humanité

* Tout être humain porte la responsabilité de la politique, soit qu'il y participe, soit qu'il l'ignore délibérément.

* Tout être humain doit s'efforcer de contribuer à l'avènement d'une paix durable, en agissant comme s'il était, non seulement citoyen de sa commune, de sa patrie, mais comme s'il était citoyen du monde.

* Toute femme doit, par les moyens mis à sa disposition (journaux, hebdomadiers, radio, livres) se renseigner sur les événements actuels dans son pays et chez ses voisins. Elle doit étudier l'histoire.

* Toute femme doit devenir une observatrice vigilante des lois en discussion, des motions ou postulats pouvant affecter les rapports internationaux.

* Toute femme formera son opinion personnelle sur ces divers projets en se demandant si telle ou telle décision sera avantageuse seulement pour un groupe restreint dont les intérêts sont égoïstes, si elle mûrit à l'esprit de justice, de fraternité internationale, si elle porte préjudice à la nationalité, à la race, à la couleur, à la religion ou au sexe de qui que ce soit... ou au contraire si elle favorisera le bien-être de l'humanité.

* Toute femme doit soutenir les organisations qui s'efforcent d'obtenir que des femmes qualifiées, à l'esprit largement ouvert aux questions internationales, fassent partie des commissions et des délégations envoyées à des conférences inter-gouvernementales ou mondiales.

* Toute femme doit être le missionnaire qui prêche l'Evangelie du droit et de la paix, partout et à chaque heure du jour. A son foyer et dans son entourage, elle affirmera sa foi dans la fraternité humaine, comme fondation d'une paix durable.

* Toute femme fera sienne cette conviction de Victor Hugo : « Aucune armée ne peut résister à la force d'une idée dont le temps est venu ». Dr Renée Girod.

tives, enfin la belle et ancienne fête de la jeunesse : le cortège solennel où les guirlandes de roses rivalisent de fraîcheur avec les fillettes vêtues de blanc. Ces visions de beauté réveillent parfois d'anciens chagrins d'enfant, le souvenir des heures tristes où la rude éducation que Mme Aebi donnait à Magdalena, jointe aux taquineries d'une sœur ainée, rendaient parfois l'école un peu malheureuse. Son refuge était alors chez sa grand-mère maternelle qui, elle aussi, était venue du village de Heimiswil. Bien souvent, elle prenait avec elle ses petites-filles pour faire visite aux oncles et tantes, dans les belles fermes si bien décrites par Jérémias

